

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 4 JUIN 2018

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatrième jour de juin, de l'an deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre.

SONT PRÉSENTS :	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Michel	Savard	Conseiller	(3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire de La Motte.

18-06-085 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

18-06-086 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2018**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Mesdames Paulette Trottier et Jocelyne Wheelhouse font la demande de versement de l'aide financière annuel pour le comité d'embellissement et font une présentation de travaux à réaliser et des besoins en main-d'œuvre et en machinerie pour 2018.

Monsieur Paul Lafrenière interroge les membres du conseil concernant la consultation publique pour les citoyens de La Motte en lieu avec le projet minier de Sayona Mining. Il demande un suivi sur la propreté des propriétés privées.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION



18-06-087

EMBELLISSEMENT - DEMANDE DE COLLABORATION

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une somme de cinq cents dollars (500 \$) à la Table de concertation de La Motte pour le comité d'embellissement de La Motte tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes en vigueur.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du 16 mai dernier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de mai.

VOIRIE

18-06-088

RÉSERVE DE CONCASSÉ - OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ATTENDU QU'une invitation a été acheminée à quatre entrepreneurs pour qu'ils soumettent un prix pour une réserve de concassé de type MG-20 totalisant 6 000/Tm ;

ATTENDU QU'une soumission n'était pas conforme ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires, conformes, ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :

Soumissionnaires	Date	Prix
Société d'entreprises générales Pajula	31-05-2018	7,85 \$/Tm
Excavation Val-d'Or	29-05-2018	5,99 \$/Tm

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'attribuer le contrat de concassé tel que décrit dans le devis à Excavation Val-d'Or pour 6 000/Tm à 5,99 \$/Tm.

ADOPTÉE

18-06-089

SOUMISSION – MACHINERIE LOURDE

ATTENDU QU'une invitation a été acheminée à quatre (4) entrepreneurs pour qu'ils soumettent un prix pour de la machinerie lourde ;

ATTENDU QU'un comité d'analyse a été formé pour analyser les soumissions ;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de respecter les obligations du programme de subvention sur la Taxe sur l'Essence Canada-Québec (TECQ) ;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :



Soumissionnaires	Location Dumco	Entreprises Roy et Frères	TEM
Date dépôt soumission	31-05-2018 13 h 32	31-05-2018 9 h 1	30-05-2018
Pelle hydraulique	125,00 \$/h	140,00 \$/h	128,00 \$/h
Mobilisation	125,00 \$/h	225,00 \$	125,00 \$
Démobilisation	125,00 \$/h	225,00 \$	125,00 \$
Camion 10 roues			
Voyage concassé	90,00 \$/h	Nil	80,00 \$
Voyage gravier brut	90,00 \$/h	Nil	79,00 \$
Voyage terre de fossé	90,00 \$/h	Nil	30,00 \$
Camion 12 roues			
Voyage concassé	100,00 \$/h	100,00 \$/h	90,00 \$
Voyage gravier brut	100,00 \$/h	100,00 \$/h	89,00 \$
Voyage terre de fossé	100,00 \$/h	100,00 \$/h	35,00 \$
Camion semi-traileur			
Voyage concassé	Nil	Nil	109,00 \$
Voyage gravier brut	Nil	Nil	108,00 \$
Voyage terre de fossé	Nil	Nil	45,00 \$
Tracteur à pont (bouteur)	90,00 \$/h	120,00 \$/h	125,00 \$/h
Mobilisation	0 \$	225,00 \$	125,00 \$
Démobilisation	0 \$	225,00 \$	125,00 \$
Chargeur sur roue (loader)	120,00 \$/h	135,00 \$/h	125,00 \$/h
Mobilisation	120,00 \$/h	225,00 \$	125,00 \$
Démobilisation	120,00 \$/h	225,00 \$	125,00 \$

ATTENDU QU'une analyse des soumissions a été réalisée par un comité formé à cet effet ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, d'attribuer le contrat de machinerie lourde telle que décrite dans le devis à Terrassement et Excavation Marchand (TEM).

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA PRÉVISION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Le conseil prend acte du dépôt de la prévision des travaux de voirie sur le réseau routier municipal pour l'été 2018 tel que présenté à l'Annexe A, ci-joint au présent procès-verbal.

URBANISME

18-06-090

ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE # 207

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 mai 2018 ;

ATTENDU QU'il y a eu adoption d'un premier projet de règlement le 14 mai 2018 ;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 4 juin 2018 à La Motte ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement # 207 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, sans modification ;

ADOPTÉE



AFFAIRES NOUVELLES

18-06-091 **SIGNALISATION ROUTIÈRE**

ATTENDU QUE le chemin Preissac est un chemin d'accès aux ressources ;

ATTENDU QUE ce chemin d'accès aux ressources dessert les municipalités de La Motte et Preissac ;

ATTENDU QU'il a beaucoup de transport lourd lié au domaine forestier et minéral (banc de gravier) par ce chemin ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, de demandé au Centre de service d'Amos du Ministère des Transports, de la mobilité durable et à l'électrification des transports de procédé à l'installation de signalisation prévenant la sortie de transport lourd à proximité du chemin Preissac modèle D-270-16 ou D-270-11.

ADOPTÉE

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mai 2018.

18-06-092 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que les comptes du mois de mai 2018 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante-neuf mille sept cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous. (59 754,99 \$)

ADMQ	602,47 \$
Atelier KGM	172,46 \$
Bell Mobilité	83,84 \$
Bergeron et fille	-11,48 \$
Boutique du bureau Gyva	11,49 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	100,00 \$
Desjardins sécurité financière	562,44 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	291,73 \$
Hydro-Québec	921,16 \$
La Capitale assureur	1 094,67 \$
La Table de concertation de La Motte	349,90 \$
Larouche bureautique	328,46 \$
Location Lauzon Amos	-21,55 \$
Master card	19,01 \$
Ministre des Finances	16 000,62 \$
Ministre du Revenu	9 112,92 \$
Municipalité de La Corne	112,98 \$
Municipalité de Rivière-Héva	355,00 \$
OMH	265,75 \$
Papeterie Commerciale	102,33 \$
Péto-Canada Cadillac	-44,00 \$
Postes Canada	31,11 \$
Receveur général du Canada	3 678,84 \$



Rôle de paie	23 059,79 \$
Sanimos	872,90 \$
Sécuriplus	143,72 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	160,00 \$
Télébec	246,23 \$
UAP	140,11 \$
Ville d'Amos	264,81 \$
Zip lignes	747,28 \$
Total :	<u>59 754,99 \$</u>

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS POUR L'ANNÉE 2017

Conformément à l'article 176.2.2 du code municipal, monsieur le maire fait rapport de la situation financière de la Municipalité, tel que décrit au code municipal. Le texte du rapport du maire est déposé pour être conservé aux archives de la Municipalité.

Le rapport du maire sera publié dans Le Journal de La Motte qui est acheminé à chaque résidence et une copie sera transmise aux propriétaires non résidents.

18-06-093 **UTILISATION DU TAUX DE TAXES À TAUX VARIÉ POUR LA FUTURE TAXATION MUNICIPALE**

ATTENDU QU'un nouveau rôle d'évaluation triennal sera déposé en 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit l'implantation de commerce et d'industrie sur son territoire dans les années à venir ;

ATTENDU QUE la municipalité veut être le plus équitable possible envers ces citoyens et ces entreprises ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, de demandé au service d'évaluation de la MRC d'Abitibi d'inscrire au rôle d'évaluation de la Municipalité de La Motte, toutes les informations nécessaires pour appliquer et ajouter tous les types de taxes à taux varié, dont la classe commerciale et industrielle telle que permise dans la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ADOPTÉE

18-06-094 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS # 221**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement # 221 régissant la période de questions ;

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RÉGISSANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS # 221

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Yanick Lacroix, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement régissant la période de questions # 221 ;



CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement porte principalement sur la période de questions. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

18-06-095 **FORMATION : LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'inscrire monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire et madame Rachel Cossette, directrice générale à la formation de la FQM sur La nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général au coût de deux cent soixante dollars par personne, qui aura lieu à Amos le 7 septembre prochain.

ADOPTÉE

18-06-096 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21 h 6.

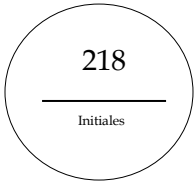
ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

18-06-088	18-06-089	18-06-092
18-06-095		

Signé ce onzième jour de juin
de l'an deux mille dix-huit